



COMMISSION ENVIRONNEMENT DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

12 février 2019

Participants :

Denis Bollengier, Président du CDD ;
Jean Grébert, vice-président du CDD ;
André Deram, membre du CDD et du Conseil d'Exploitation Tourisme,
Didier Deram, membre du CDD et du Conseil d'Exploitation Tourisme, adjoint Wormhout ;
Hélène Roulez, membre CDD, Conseil municipal Volckerinckove ;
Régis Verbeke, Adjoint Nieurlet ;
Christophe Delbecque, technicien CCHF ;
Isabelle Bele, Apinord Dunkerque ;
Pierre Campagne, Conseiller Municipal Killem ;
Paul Lammin, membre du CDD ;
Vincent Cleenewerck, secrétaire CDD, président d'associations.

Excusés :

Fabienne Blanckaert, Luck Martin-Bouyer, Thierry Ryckelynck, Bart Bollengier, Félix Boutu, M. Fontaine.

Ordre du jour :

- Gestion des bords de routes et délaissés, propositions concrètes ;
- Plantations des haies ;
- Sujets divers.

Vincent Cleenewerck, animateur de cette commission, commence par remercier les participants, tout en regrettant que les associations soient peu représentées.

Gestion des bords de routes.

La réunion débute par un rappel du contexte. Le choix du sujet de réflexion est une réponse à un constat général sur la régression de la biodiversité. Les bords de routes et délaissés routiers constituent, dans leur ensemble, une superficie non négligeable pour laquelle il y a lieu de réfléchir quant à la gestion. Ce sujet avait été proposé au Conseil de Développement dès 2012 et révisé à plusieurs occasions depuis. La réunion précédente de cette commission (11 décembre 2018) avait permis de révéler que des changements avaient été opérés et d'autres étaient en cours d'expérimentation. Néanmoins, nous nous accordons sur le fait que ce n'est pas encore satisfaisant pour la biodiversité et que des améliorations doivent encore être apportées.

Les pistes de réflexion sont multiples mais pourraient se résumer ainsi :

- ➔ Intervenir là où la sécurité l'exige (on ne transige pas avec la sécurité routière) ;
- ➔ Intervenir le moins possible ailleurs, et le plus tard possible ;
- ➔ Tenter d'appauvrir le sol en nutriments ;
- ➔ Insister sur la pédagogie...

Lors de la réunion de décembre, nous avons évoqué l'expérience menée sur le ramassage des résidus de fauchage, exportés vers une unité de méthanisation. Cette méthode entraîne un surcoût très important, pour un bénéfice écologique discutable (gros matériel, nombreux déplacements...). Elle sera probablement abandonnée sur le territoire de la CCHF, mais se poursuit au niveau du département (sur

des portions de routes départementales). Le ramassage et dépôt en tas destinés au compostage sur les champs voisins des secteurs « entretenus » est tout à fait envisageable. La matière organique récupérée, notamment en fin de printemps est intéressante pour les champs car pauvre en graines d'herbes sauvages, à condition d'être indemne de débris (verre, plastiques...).

Avant de pouvoir apprécier l'intérêt de nouvelles méthodes de gestion, il est nécessaire de faire un état des lieux. Pour cela, des naturalistes se sont proposés pour faire des inventaires localement dès cette année (2 ou 3 fois durant la saison sur des lieux précis). Les observations devront se succéder pendant plusieurs années consécutives pour constater l'évolution et comparer selon les méthodes employées. On s'accordera sur un protocole simple, après s'être procuré une carte des routes concernées et avoir repéré des endroits supposés intéressants par leur diversité (proximité de mare, de haies, milieu ouvert...).

Si certaines méthodes s'avèrent plus respectueuses de la biodiversité, elles devraient tendre à être harmonisées sur l'ensemble du territoire, voire à servir d'exemple à d'autres. Cependant, chaque commune est maîtresse chez elle. Actuellement, certains villages sont déjà « en avance » et ont demandé à réduire le nombre de passages pour l'entretien (Brouckerque...).

Un compromis acceptable est proposé et pourrait être mis en application dès que possible, prenant en compte ce qui a été avancé précédemment. Les bords de route, virages dangereux et intersections seraient tondus systématiquement à partir du 15 juin, et une deuxième fois en fin d'été, si possible à 10 cm de hauteur. Les autres surfaces et fossés ne seraient fauchés qu'une année sur deux au maximum, le plus tard possible dans la saison, selon une répartition du territoire validée avec les communes. Il est probablement trop tard pour démarrer cette expérience dès ce printemps, à cause du délai des appels d'offres, mais il est temps d'y réfléchir pour ce deuxième semestre.

Pour ce qui est de l'appauvrissement du sol en nutriments, comme cela a été évoqué plus haut, il faudrait tester le ramassage de l'herbe pour en faire du compost à destination de l'agriculture, avec le moins de transport possible, voire la projection des résidus directement sur les champs lorsqu'il n'y a plus de cultures. Il faudrait éviter aussi les épandages d'engrais trop diffus qui « alimentent » inutilement les extérieurs des espaces cultivés. Il faut peut-être rappeler que les sols riches en nutriments minéraux privilégient l'installation de plantes gourmandes (grandes graminées, orties...) au détriment des espèces plus modestes mais plus nombreuses et plus bénéfiques pour les insectes pollinisateurs.

Nous proposerons en temps voulu des éléments de communication nécessaires et les médias à utiliser (presse, articles, réseaux sociaux...) pour expliquer au public les raisons de l'évolution des méthodes de gestion.

Opération « Pieds de Coteaux ».

Christophe Delbecque et Pierre Campagne expliquent brièvement de quoi il s'agit. Le territoire de la Communauté de Communes se répartit, d'une part, sur une zone « poldérisée » à l'altitude proche de 0, correspondant à peu près à l'ancien delta de l'Aa, dont l'écoulement des eaux est géré par l'administration des waterings et, d'autre part, sur des villages un peu surélevés, dont les eaux s'écoulent vers l'Yser et sont gérés par le SIAN. Or, il existe une ligne de partage des eaux qui ne se conforme pas aux zones administratives. Les villages qui sont en limite de ces 2 secteurs envoient une partie de leurs eaux vers le bassin versant de l'Aa, mais ne cotisent pas pour les waterings... Les cours d'eau concernés seront désormais entretenus par l'USAN, mais le coût sera pris en charge par la CCHF.

Plantation de haies.

Il reste un potentiel important sur le territoire. Christophe expose la politique de plantation de haies au niveau de la CCHF qui s'est fixé pour objectif de planter 4 km par an (collectivités, agriculteurs et particuliers). Les plants et protections sont financés par l'AFAHC (Association Française Arbres et Haies Champêtres), elle-même soutenue par la Fondation Yves Rocher. La main d'œuvre et le paillage sont à la charge du propriétaire, mais ce sont les employés communaux ou les associations qui s'en occupent

généralement. Il existe un cahier des charges, fixant quelques conditions, telles que l'utilisation d'un minimum de 6 espèces régionales, l'installation dans un maillage bocager (pas en lotissement...).

Cette année, environ 8000 plants ont déjà été plantés, sur un peu plus de 4 km linéaires. C'est donc un succès. On peut néanmoins poursuivre la promotion de cette opération dans les publications de la CCHF (Echo de la CCHF).

Félix Boutu nous a communiqué, à titre d'exemple, les possibilités de plantations pour un village comme Volckerinckhove. Ce village compte 2500 mètres de voies communales non bordées de fossés donc le long desquelles on pourrait planter une, voire deux haies sans gêner le passage des engins.

L'entretien des haies est un autre sujet. D'une façon quasi généralisée, il se fait à la machine et le résultat est souvent correct. Il existe quelques cas où l'effet a été désastreux, mais cela reste exceptionnel. Dans certaines localités, les haies sont maintenues à un niveau trop bas et n'ont alors aucun effet bénéfique pour la faune. Pourtant, on estime que le passage répété des machines à la même hauteur empêche la haie de se régénérer et laisse les ronces s'installer (et parfois le gaillet). Le plessage à l'ancienne permet de rajeunir les haies traditionnelles, mais c'est une technique qui exige une main d'œuvre expérimentée... Des expériences sont menées localement (Parc des Caps et Marais d'Opale...).

Sujets divers.

Un autre sujet d'observation nous a été suggéré et suscite l'intérêt des participants. Il s'agit de la pollution lumineuse.

Ce problème est assez peu exploré, pourtant la pollution lumineuse a un effet non négligeable sur la faune nocturne, sans compter qu'elle perturbe les observations astronomiques. D'autre part, l'éclairage nocturne entraîne des dépenses importantes. Il est souvent admis que l'éclairage nocturne limiterait les actes de malveillance, mais cela n'est pas démontré, ce serait même plutôt le contraire.

Plusieurs communes ont déjà modifié leurs habitudes en matière d'éclairage. Certaines ont limité l'amplitude ou les horaires, d'autres ont réduit les sites à éclairer, d'autres encore ont modifié le type de luminaires à la faveur de systèmes plus économiques (LED).

On constate une évolution des mentalités, et lorsque des travaux sont envisagés ou nécessaires, que s'engage une réflexion plus orientée vers l'économie et l'écologie que vers un dispositif spectaculaire et coûteux.

Les questions peuvent se poser pour l'éclairage public des voiries tout comme celui des monuments publics.

Nous reviendrons sur ce sujet lors de la prochaine réunion, avec des données chiffrées.

Informations :

- Appel à projets lancé par la région Hauts-de-France : **La Nature en Chemins** ;
- **Hauts-de-France propres** : Ensemble, nettoyons notre région.

Prochaines réunions de Commissions :

Commission Culture et Tourisme : Jeudi 28 février à 18 h

Commission Environnement : mercredi 3 avril à 18 h

Rédaction : Vincent Cleenewerck